

M. 27
Némi Audet
Lapointe
et
Sophie Lacoste
Langue doc

Le quatorze Novembre mil huit cent quarante huit, après
la publication de deux bans de Mariage, faite en présence de
nos messes paroissiales, ~~différence~~ du troisième ban accordé par
M^r Dubreuil, Vicaire Général de ce Diocèse, entre Némi Audet
dit Lapointe, domicilié en cette paroisse, cultivateur, fils majeur
de François Audet dit Lapointe et de Julie Renaud dit Deslan-
riers, ses père et mère, de Varennes, d'une part, et Sophie Lacoste
dite Langue doc fille mineure de Pierre Lacoste dit Langue-
doc, cultivateur, et de Louise Paribeauc dit Lamarche, ses père
et mère, de cette paroisse, d'autre part, ne s'étant décou-
vert aucun empêchement audit Mariage, nous prêtre,
Goussigné, autorisé à cet effet, avons, de l'agrément des parents
de la partie mineure, reçu le mutuel consentement des époux,
et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence
de François Audette, de Pierre Lacoste, pères des époux, de
Frédéric Audette, frère de l'époux, de Joseph Lacoste, d'Amable
Lacoste, et de plusieurs autres, qui avec les époux, n'ont sa signa-
tur un mot en marge valable

Gene. J. G. G.

J. V. Giroux. Prêtre